



FLEUR PELLERIN
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRES DU MINISTRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF, CHARGÉE
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

LOUIS GALLOIS
COMMISSAIRE GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.investissement-avenir.gouvernement.fr

Paris, le 29 janvier 2014



Vœux à la French Tech : Fleur PELLERIN salue celles et ceux qui construisent la dynamique numérique de la France

Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, a adressé ses vœux à la "French Tech" à Bercy le 29 janvier.

Elle a ainsi pu saluer "*tous les talents qui font le numérique en France*". Les entrepreneurs bien sûr, mais aussi les investisseurs, les ingénieurs, les designers, les développeurs, les commerciaux, les chercheurs, les étudiants, les associations, les blogueurs, les opérateurs publics, etc.

L'initiative "French Tech" a un objectif : fédérer toutes celles et ceux qui créent la dynamique numérique de la France, et positionner notre pays sur la carte du monde des principales nations innovantes. Fleur PELLERIN a déclaré : "*Tout mon combat politique, c'est de permettre la croissance des start-up ! Ce sont les meilleurs vecteurs de l'innovation, ce sont elles qui permettront la transformation numérique de la société et de l'économie française, ce sont elles qui nous permettront d'être des acteurs, pas de simples consommateurs, des prochaines vagues de l'innovation numérique ! Et de gagner la bataille de l'emploi !*".

Lancement de l'Appel à labellisation "Métropole French Tech"

A l'occasion de ses vœux, Fleur PELLERIN a notamment annoncé, en lien avec Louis GALLOIS, commissaire général à l'investissement, le lancement de l'Appel à labellisation "Métropole French Tech" (anciennement "Quartiers numériques").

L'appel à labellisation lancé aujourd'hui s'adresse aux métropoles françaises qui souhaitent mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet ambitieux de croissance de leur écosystème, afin d'en faire en quelques années un lieu phare et reconnu à l'international pour son dynamisme entrepreneurial.

En suivant ce cahier des charges de l'appel à labellisation, les métropoles candidates qui possèdent déjà un écosystème de start-up et de PME innovantes parmi les plus remarquables en France s'engageront sur certains éléments incontournables :



- mettre en place une stratégie ambitieuse de développement de cet écosystème ;
- mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de cette stratégie ;
- développer des programmes opérationnels au service de la croissance et de la visibilité des PME innovantes et des start-up du territoire ;
- identifier et développer un ou plusieurs espaces urbains, dont au moins un bâtiment-totem, et des infrastructures favorables au développement des start-up.

L'appel à labellisation est ouvert de manière permanente et sans date butoir, les labels pourront être accordés au fil de l'eau. Il n'y a pas de *numerus clausus*, mais le Gouvernement anticipe l'octroi d'une dizaine de labels. Les premières labellisations interviendront à la fin du premier semestre 2014.

Les métropoles sélectionnées seront labellisées "Métropole French Tech". Elles bénéficieront d'une mise en réseau, d'un accès privilégié à un ensemble d'offres de services et de ressources pour soutenir la croissance des entreprises du territoire, et serviront de support à une campagne de promotion et d'attractivité internationale.

L'instruction des dossiers de labellisation sera assurée par la Mission "French Tech" (plus d'informations sur www.lafrenchtech.com) au sein de Bercy.

La Mission "French Tech" est chargée d'accompagner l'élaboration des projets dans une logique de co-construction. Les labels seront attribués après évaluation par un comité indépendant composé de personnalités qualifiées.

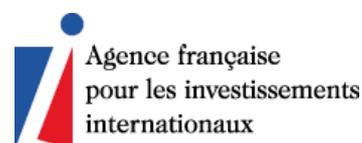
Une identité commune et un lieu d'échange

Fleur PELLERIN a également souhaité profiter de ce moment avec les acteurs de la "French Tech" pour présenter leur logo, un choix créatif et décalé (proposé par une jeune agence de créatrices, l'Agence L) pour renforcer leur identité commune, et les représenter à l'international.

La ministre a par ailleurs annoncé le lancement de la plateforme web dédiée à la "French Tech" www.lafrenchtech.com, qui sera un espace de discussion pour tous les acteurs de la "French Tech", mais aussi d'information sur l'actualité, les événements, les leviers d'accélération de la croissance des start-up de la "French Tech" et bien entendu sur l'initiative "French Tech" elle-même.

Elle a enfin rappelé la consultation nationale ouverte jusqu'au 30 mars sur le sujet des "programmes d'accélération de start-up", c'est-à-dire toute initiative porteuse d'une offre de valeur forte pour favoriser la croissance des start-up.

Au total, 215 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir et seront investis principalement dans des programmes localisés dans des "Métropoles French Tech". Cette initiative s'appuiera sur la Caisse des dépôts, opérateur, en lien avec Bpifrance et l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII).





Pour en savoir plus et télécharger le cahier des charges de l'appel à labellisation :

www.lafrenchtech.com

Contacts presse :

Cabinet de Fleur PELLERIN – 01 53 18 41 00

Cabinet de Louis GALLOIS – 01 42 75 64 43

Groupe Caisse des Dépôts – 01 58 50 40 00